

### Relevé de décisions du Comité de pilotage du 17 décembre 2007

Étaient présents lors de la séance du 17 décembre :

**ULP** : Alain Beretz, Emmanuel Caillaud, Jean Deroche, Jean-Marc Jeltsch, Sylvie Lefèvre-Dalbin

**UMB** : Bernard Michon, Bernard Baraton, Michel Deneken, Jacqueline Igersheim, David Peil

**URS** : Florence Benoît-Rohmer, Dominique D'Ambra, Frédérique Granet, Eric Pimmel, Yves Strickler, Claudine Wernert

**PUES** : Robert Loye

**IUFM** : Jean-Claude Bove, Michel Herr

**Inter-U** : Anne Goudot

**Expert extérieur** : Josette Soulas

**Président de séance** : Florence Benoît-Rohmer

**Rapporteurs** : Josette Soulas et Anne Goudot

## Sommaire :

<b>Relevé des décisions prises par les Présidents .....</b>	<b>3</b>
1. Visite de Bernard Saint Girons et précisions sur la transition vers l'université unique .....	3
2. Création d'un groupe de travail Sciences et religion .....	3
3. Avis sur l'avant projet de Service du sport universitaire .....	3
4. Réalisation du bilan d'étape pour l'élaboration du projet d'établissement commun, en vue d'une soumission aux conseils des trois universités .....	3
5. Le projet d'établissement commun .....	4
3-1 Plan du dossier et désignation de rédacteurs sectoriels : .....	4
3-2 Harmonisation de la rédaction du dossier .....	4
3-3 Modalités de rédaction et de validation par les conseils .....	4
6. Pilotage politique des actions pilotes Communication et Culture, Sciences et société .....	5
7. Projet de statuts pour l'Université de Strasbourg .....	5
Instances statutaires : .....	5
8. Mise en place de collegium dans l'Université de Strasbourg .....	6
<b>Annexe 1 : Compte-rendu de la visite de Bernard Saint Girons.....</b>	<b>7</b>
Sur les orientations nationales.....	7
Création de l'Université de Strasbourg dans le cadre de la loi LRU .....	7
Soutien financier de la DGES accordé en appui du projet .....	7
Modalités de mise en place de la nouvelle université.....	7
Collegium.....	8
Commissions de spécialistes.....	8
Budget Université de Strasbourg .....	8
Recherche .....	8
Offre de formation .....	8
Ouverture.....	9
<b>Annexe 2 : Avant-projet de création d'un Service du sport.....</b>	<b>10</b>
<b>Annexe 3 : Plan du projet d'établissement commun et rédacteurs sectoriels.....</b>	<b>12</b>

## Relevé des décisions prises par les Présidents

### 1. Visite de Bernard Saint Girons et précisions sur la transition vers l'université unique

Le Comité de pilotage prend acte des déclarations de Bernard Saint Girons, Directeur général de l'Enseignement Supérieur, lors de sa visite à Strasbourg du 7 décembre 2007. Il valide le compte rendu de ces déclarations, proposé par A. Goudot et J. Soulas, et donné en annexe 1. Le comité de pilotage déduit de ces déclarations les conséquences suivantes sur le calendrier de préparation du projet d'établissement commun et sur la mise en œuvre de l'université unique :

- ▶ Le décret portant création de l'Université de Strasbourg devrait paraître en octobre 2008.
- ▶ Par dérogation et anticipation, ce décret permettra la tenue d'élections en vue de constituer le Conseil d'Administration de cette université pour le 1<sup>er</sup> janvier 2009.
- ▶ Les conseils de chaque établissement seront invités à voter la dissolution de leur établissement.
- ▶ Réunis, ces conseils constitueront l'Assemblée constituante qui adoptera les statuts de la nouvelle université, organisera les élections et approuvera le budget primitif de l'université de Strasbourg (celui-ci fera l'objet d'une DBM à la mise en place du CA).
- ▶ Lors de sa première réunion, début janvier 2009, le conseil d'administration élira le Président.

### 2. Création d'un groupe de travail Sciences et religion

Dans l'optique de la création dans l'Université de Strasbourg d'un Centre international des Sciences de religion, le comité de pilotage valide le principe de la création d'un groupe de travail interuniversitaire dédié à ce projet, par ailleurs fortement soutenu par le ministère.

### 3. Avis sur l'avant projet de Service du sport universitaire

Concernant le pré-projet soumis au comité de pilotage par le groupe Vie universitaire (voir Annexe 2), le comité de pilotage invite le porteur de projet, Guy Appere, à affiner sa proposition dans le cadre d'ensemble d'un programme Vie étudiante pour l'Université de Strasbourg, en en montrant mieux le caractère innovant. Le comité de pilotage émet des réserves sur la « création d'un guichet unique avec un droit « sport » mutualisé et encaissé lors de l'inscription dans les scolarités ».

### 4. Réalisation du bilan d'étape pour l'élaboration du projet d'établissement commun, en vue d'une soumission aux conseils des trois universités

Les trois universités présenteront à leurs conseils respectifs, entre le 10 et le 30 janvier, un bilan formel établi sur la base des documents émanant des groupes, et des diaporamas présentés par ceux-ci lors du bilan présenté à l'Assemblée des groupes du 5 décembre.

Les bilans reçus concernent : Offre de formation, Recherche et valorisation, Relations internationales et Ressources humaines. La cellule de coordination dispose également des diaporamas présentés lors de l'Assemblée des groupes du 5 décembre. Sur ces bases, un projet de texte de synthèse sera soumis à validation des présidents pour présentation d'un même texte à tous les conseils.

## 5. Le projet d'établissement commun

### 3-1 Plan du dossier et désignation de rédacteurs sectoriels :

Le Comité de pilotage valide le plan proposé pour le dossier de projet d'établissement, et complète la liste des rédacteurs sectoriels du projet. Le plan et les rédacteurs pour chaque partie sont donnés en annexe 3.

Le comité de pilotage souligne que le dossier devra comporter :

- ▶ Les bilans des établissements qui vont constituer l'Université de Strasbourg : ULP, UMB, URS, IUFM, Pôle universitaire – Jean Déroche est chargé de les collecter.
- ▶ L'état des lieux en chiffres de l'Université de Strasbourg à sa création (Annie Cheminat)

Les Présidents, qui ont la charge de rédiger le préambule politique du projet, feront figurer dans celui-ci le souhait de créer une fondation universitaire.

### 3-2 Harmonisation de la rédaction du dossier

Un rédacteur sera chargé du « lissage » du dossier projet d'établissement commun. Son choix est reporté à la séance du 7 janvier 2008

### 3-3 Modalités de rédaction et de validation par les conseils

#### A - Rétro-planning pour la rédaction et la finalisation du dossier

- ▶ Dernières réunions de validation des groupes le 25 janvier 2008
- ▶ Remise au rédacteur final des rédactions sectorielles le 30 janvier 2008
- ▶ Remise aux présidents de la rédaction unifiée le 14 février 2008
- ▶ Envoi aux membres des conseils des trois universités le 20 février 2008

## B - Présentation du dossier aux conseils des établissements concernés par le projet commun

Afin de pouvoir intégrer d'ultimes modifications, le dossier sera soumis à l'examen de l'ensemble des conseils (CA, CS et CEVU) des trois établissements et de l'IUFM, le 26 février 2008, à partir de 17 heures. Après une assemblée plénière de délibération sur le projet soumis, chaque établissement procédera au vote du projet, à bulletins secrets.

En préparation de cette assemblée des congrès, des assemblées des CEVU d'une part, et des CS d'autre part, seront organisées en janvier pour délibérer respectivement sur les projets Offre de formation et Recherche et valorisation.

## 6. Pilotage politique des actions pilotes Communication et Culture, Sciences et société

Le comité de pilotage confie respectivement à Michel Deneken le pilotage politique de l'action pilote Communication et à Bernard Ancori celui de l'action pilote Culture, sciences et société.

## 7. Projet de statuts pour l'Université de Strasbourg

Sur la base des propositions du groupe Organisation et Gouvernance, résultant de la réunion du 4 décembre (voir le CR publié sur le site intranet), le comité de pilotage valide les propositions ci-dessous, pour intégration dans le projet de statuts qui sera soumis aux conseils des trois universités :

### Instances statutaires :

- ▶ **Configuration du CA** : 30 (14 enseignants-chercheurs ; 5 représentants FI et FC ; 3 BIATOSS ; 8 personnalités extérieures).
- ▶ **Configuration du CS** : 40 membres, dont 20 professeurs et HDR, 8 docteurs, 4 BIATOSS, 4 doctorants et 4 personnalités extérieures
- ▶ **Configuration du CEVU** : 40 membres, dont 16 enseignants-chercheurs, 16 étudiants, 4 BIATOSS, et 4 personnalités extérieures
- ▶ **Création d'un Sénat académique**, qui réunira au moins une fois par an les membres élus des conseils statutaires (CA, CEVU, CS).
- ▶ **Réunion des directeurs de composantes et d'unités de recherche** : une instance dédiée ne sera pas prévue dans le projet de statuts, mais le règlement intérieur pourra préciser que le président de l'Université de Strasbourg réunira les directeurs de composantes et d'unité de recherche quand il le jugera opportun.
- ▶ **Création d'un comité d'orientation stratégique et d'un comité de visite**, validée dans le principe et inscrite dans le projet de statuts. La composition de ces instances sera précisée dans le règlement intérieur plutôt que dans le projet de statuts.
- ▶ **Modalités d'élection des vice-présidents** : Le projet de statuts précisera que les VP seront élus sur une liste proposée par le président. Le choix de l'instance appropriée pour cette élection (CA ou congrès) n'est pas tranché. Concernant la proposition d'intégrer un VP étudiant dans l'équipe présidentielle, selon les mêmes modalités que les autres VP, le comité de pilotage décide ne pas le prévoir explicitement dans le projet de statuts et d'en laisser la responsabilité au président de l'Université de Strasbourg.

## 8. Mise en place de collegium dans l'Université de Strasbourg

Le comité de pilotage approuve le principe du rattachement d'un N3 à deux collegium, lorsque deux logiques distinctes de rattachement doivent coexister, qui le justifient. La situation la plus fréquente est celle où un rattachement repose sur une logique professionnelle, tandis que l'autre repose sur une logique disciplinaire et/ou thématique.

Sur la base du document de travail présenté au comité de pilotage par l'Equipe projet (« Point sur le dossier des collegium », donné en pièce jointe de ce relevé de décision), celle-ci est invitée à travailler à une Charte des collegium qui précisera les conditions concrètes d'exercice de leurs missions, et les conditions dans lesquelles s'exerceront les doubles rattachements autorisés.

En dernier ressort, il appartiendra à l'Université de Strasbourg de se prononcer sur le périmètre définitif des collegium, pour les quatre années du contrat.

Le comité de pilotage précise par ailleurs que les écoles doctorales ne formeront pas un collegium, et n'ont pas vocation à suivre les contours des collegium, et que leurs périmètres peuvent en être différents.

## Annexe 1 : Compte-rendu de la visite de Bernard Saint Girons

*Rapporteurs : Josette Soulas et Anne Goudot*

La séance s'est ouverte sur une intervention de Bernard Saint Girons, qui a clairement exprimé un soutien fort à la démarche de création de l'Université de Strasbourg, en soulignant l'obligation de réussite et en apportant un éclairage sur les modalités possibles de passage de trois universités à une. Les membres du comité de pilotage ont ensuite présenté la dynamique du projet en exposant les démarches et les propositions relevant des thématiques suivantes :

- ◆ Structure et moyens
- ◆ Pédagogie et Recherche
- ◆ Stratégies d'ouverture

Ce compte rendu liste les annonces de Bernard Saint Girons et ses réactions aux exposés des membres du comité de pilotage.

### Sur les orientations nationales

- ▶ Un projet de décret sur la création de fondation universitaire vient d'être déposé au Conseil d'Etat.
- ▶ Un groupe travaille actuellement au plan national sur la question du statut des enseignants-chercheurs, qui exercent plusieurs métiers, dans le temps, ou en même temps. B. Saint Girons précise que la fonction pédagogique n'étant pas, pas nature, évaluable par les instances nationales, il appartiendra aux présidents d'universités de valoriser cette fonction dans le parcours des enseignants-chercheurs. Ils auront, pour cela, et dans le cadre de la loi LRU, des marges de manœuvre importantes, sous le contrôle de leur CA.

### Création de l'Université de Strasbourg dans le cadre de la loi LRU

La nouvelle université sera créée d'emblée dans le cadre de la loi LRU, en exerçant dès sa création les compétences élargies dans les domaines des finances, des ressources humaines et du patrimoine. Pour aider les universités de Strasbourg à mener à bien en synergie et en cohérence les deux gros chantiers de refondation de l'Université de Strasbourg et du transfert de compétences LRU, IGAENR et DGES travailleront ensemble, et de façon complémentaire, à épauler les universités de Strasbourg.

### Soutien financier de la DGES accordé en appui du projet

- ▶ 500 000 euros seront accordés pour financer l'expertise d'un cabinet conseil sur la définition de l'organigramme de la nouvelle université, et celle d'un programmiste pour les réorganisations éventuelles de l'occupation du parc immobilier de l'UdS.
- ▶ Par un repyramidage d'emplois, 2 postes d'IGR et un poste d'IGE seront affectés au projet.
- ▶ Le transfert de compétences sur la gestion de la masse salariale de l'Université de Strasbourg dégagera une marge de 450000 euros.

### Modalités de mise en place de la nouvelle université

- ▶ Des assouplissements calendaires seront possibles (la nouvelle université doit s'installer dans le maximum de confort juridique), mais la configuration du nouveau CA devra rapidement être précisée.
- ▶ Les conseils actuels, réunis, feront office d'Assemblée constituante de la nouvelle université.
- ▶ Chacun d'entre eux devra voter la dissolution de son établissement.
- ▶ Regroupés en Assemblée constituante, ils auront à :
  - ◆ approuver les statuts de l'Université de Strasbourg
  - ◆ définir les secteurs électoraux en vue de l'organisation des élections du nouveau CA.

- ▶ Un décret établira la création de la nouvelle université à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.
- ▶ Les élections du CA pourraient avoir lieu entre octobre et décembre 2008, de telle sorte que le CA soit en place au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Celui-ci élira ensuite le Président.
- ▶ Le contrat 2009-2012 avec l'Université de Strasbourg sera signé aussitôt après, dans les 10 premiers jours de 2009.

## Collegium

B. Saint Girons approuve la logique de la démarche qui lui est présentée, mais souligne que « Une université autonome ne signifie pas des composantes autonomes. Le nouvel établissement ne doit pas être une somme de facultés. »

## Commissions de spécialistes

- ▶ Les commissions de spécialistes perdureront jusqu'à l'élection du Président de l'UdS. Dans le cadre des nouvelles dispositions réglementaires, le recrutement ne s'effectuera plus en deux vagues mais au fil de l'eau. Le calendrier des recrutements obéira à d'autres logiques.

## Budget Université de Strasbourg

- ▶ Le budget unique 2009 sera préparé en 2008. Les dotations globales de fonctionnement (DGF) 2009 des 5 composantes concernées par la refondation (les 3 établissements + l'IUFM + le Pôle universitaire) seront, au moins, au même niveau pour 2008. L'assemblée constituante votera le budget primitif avant le 31 12 08.
- ▶ Le CA de l'Université de Strasbourg le prendra en compte par une DBM.

## Recherche

- ▶ Les nouvelles procédures devront être prises en compte. L'AERES procède actuellement à une évaluation des unités de recherche. Le volet valorisation fera aussi l'objet d'une appréciation.
- ▶ Lorsque les résultats en seront connus, des discussions s'engageront entre l'AERES, la DGES et l'Université (collectivement ?)
- ▶ Sans attendre, les crédits seront affectés à l'Université de Strasbourg, sans fléchage. Les établissements doivent donc se préparer à se doter de critères, à revoir la question du BQR, des PPF...
- ▶ Les ressources recherche devront être identifiées (préciput ANR 11%...).
- ▶ L'envergure de l'Université unique favorisera les discussions avec les établissements de recherche, notamment avec le CNRS et pour ce qui concerne les Sciences humaines et Sociales.

## Offre de formation

- ▶ La DGES attend, dans le cadre du contrat, une proposition globale traduisant la politique de l'établissement unique et non la « somme des demandes des Facultés ».
- ▶ Concernant l'Orientation active, l'unité de l'établissement et sa palette d'offre de formation élargie constituent un levier majeur en ce qu'elle permet la maîtrise des parcours et devrait faciliter les réorientations.
- ▶ La DGES ne précisera pas de manière normée ce qui doit être le plan réussite en licence de l'Université de Strasbourg. Il appartiendra aux universités de Strasbourg de préparer et mettre en œuvre ce plan, qui par contre sera ensuite évalué dans ses résultats par rapport aux objectifs convenus dans le contrat d'établissement.
- ▶ Interpellé sur le fait que certains enseignants-chercheurs refusent de s'impliquer dans l'orientation auprès des Lycéens, BSG répond : « Les enseignants chercheurs sont responsables du vivier sur lequel ils travaillent. Il faut s'organiser et se mobiliser pour accueillir des publics plus difficiles.»

## Ouverture

Après que les présidents aient insisté sur l'Ecole européenne des langues, les Masters tri-nationaux, les expériences de mobilité obligatoire, le développement de double M et leur souci de transformer EUCOR en GECT (groupement européen de coopération territoriale), B. Saint Girons précise que les présidents pourront disposer d'un soutien juridique de la DGES sur ce dernier point. Il souligne que, si les enjeux internationaux ne sont pas, pour l'instant, la priorité du projet, ils doivent être pris en compte dans la réflexion.

## Annexe 2 : Avant-projet de création d'un Service du sport

### L'Université de Strasbourg et l'avant-projet de Service du sport universitaire présenté par Guy APPERE le 12 décembre 2007 au groupe inter-U Vie universitaire

(bref résumé par Frédérique GRANET)

#### Quelles ambitions pour un service du sport de l'Université de Strasbourg ?

- Créer un lieu de vie et d'accueil propre à participer de l'attractivité de l'Université de Strasbourg et de son rayonnement en direction des étudiants arrivants et des étudiants étrangers
- En faire un véritable lieu de formation destiné à développer des compétences spécifiques et à pérenniser la pratique physique dans la vie future des étudiants
- En faire tout à la fois un lieu de projets de nature à contribuer à la citoyenneté étudiante et à l'insertion dans la vie active et un lieu de pratique sportive contribuant aux performances de l'Université de Strasbourg dans les compétitions et à la politique de santé étudiante du site

#### Par quelles actions ?

- Doter l'Université de Strasbourg d'un Service du sport qui constitue un **vecteur de vie sur le campus, de santé et d'intégration des étudiants, de performances affichées en compétition et en sport de haut niveau** en étroite coordination avec le BVE et en partenariat privilégié d'une part avec l'UFR STAPS, le SIMPS, le CROUS (partenaires universitaires) et d'autre part avec la DRJS, le CREPS, le Comité Régional Olympique du Sport Alsacien, les Fédérations, la Région Alsace, la Ville de Strasbourg, l'Office Municipal de Strasbourg, l'Opéra du Rhin-Maillon, la DRAC (partenaires non universitaires)
- Rendre attractive la pratique du sport et en faciliter l'accès par :
  - la création d'un guichet unique avec un droit « sport » mutualisé et encaissé lors de l'inscription dans les scolarités
  - la centralisation dans un seul site de toutes les informations sportives à l'intention des étudiants
- Favoriser le sport de haut niveau et de compétition et prévoir puis mettre en œuvre les adaptations pédagogiques et les aménagements d'études nécessaires en coordination étroite avec le BVE
- Contribuer à la politique de santé étudiante avec des actions telles que :

- la promotion de la santé et la lutte contre l'obésité
  - l'enseignement d'un modèle « activité physique - état de santé » aux fins d'équilibrer son mode de vie
  - lutter contre l'isolement et le mal-être des étudiants, ce qui peut participer de la prévention des abandons d'études et de l'échec
  - leur apprendre à gérer leur stress, à connaître leurs ressources et à en tirer profit, à gérer leur vie physique
- Bâtir une organisation administrative à la mesure des ambitions affichées et pourvoir aux besoins d'encadrement des tâches de responsabilité

## Annexe 3 : Plan du projet d'établissement commun et rédacteurs sectoriels

Titre de la section	Rédacteur	Nombre de pages (à titre indicatif)
<b>1. Introduction : déclaration politique des présidents</b>	Les présidents	
<b>2. Création de l'Université de Strasbourg :</b>		
2.1 Préambule politique	Les présidents	
2.2 Les trois démarches spécifiques		
a. Collegium	D. D'ambra/C. Wernert	3
b. Actions pilotes	A. Goudot	2-3
c. Reconfiguration des fonctions de gestion	J. Déroche	2-3
2.3 Le projet de statuts	D. D'ambra	2-3
<b>3. Le projet d'établissement unique 2009-2012</b>		
3.1 Bilan des contrats précédents par établissement	Chaque université - IUFM - pôle - A. Cheminat	
3.2 Les projets par grand chapitre :		
Offre de formation	F. Granet	2p environ
Politique scientifique (recherche & valorisation)	Y. Strickler	2p environ
Vie universitaire	D. Dupront + VP Etudiant	2p environ
Documentation	Iris Bieber	2p environ
Relations internationales (ouverture et partenariats)	M. Chassignet	2p environ
Pilotage	D. D'ambra	2p environ
GRH	SG	2p environ
Finances	SG	2p environ
Patrimoine et logistiques	SG	2p environ
Culture, sciences et société	B. Ancori	2p environ
SI et informatique	C. Mongenet	2p environ